



Respect, communication, entraide

Décembre 2021

Vendredi 10 décembre	- Journée pédagogique
Lundi 13 décembre	- Journée - accessoires des fêtes
Mardi 14 décembre	- Journée - on s'habille en rouge et vert
Mercredi 15 décembre	- Journée - on porte nos vêtements à l'envers
Jeudi 16 décembre	- Journée - vêtements chics
Vendredi 17 décembre	- Journée - on s'habille en mou (coton ouaté, etc)
Lundi 20 décembre	- Journée - vêtements noirs et blancs
Mardi 21 décembre	- Journée - pyjama – Déjeuner en classe

MESSAGES DE LA DIRECTION

1. Mot de la direction

Nous sommes fiers de vous informer de la mise en place de la brigade Laberge. Nos brigadiers jouent un rôle de premier plan pour l'accompagnement de nos nouveaux élèves, pour un soutien à la cafétéria ou encore pour animer des activités lors des récréations. Un gros merci à vous, nos brigadiers pour votre engagement.

Les premières communications ont été envoyées récemment et elles se veulent un premier compte-rendu de l'évolution de votre enfant. N'hésitez pas à communiquer avec l'enseignant de votre enfant pour tout questionnement. La collaboration école-famille est une valeur importante pour nous pour la réussite de tous les élèves.

Le premier bulletin est prévu pour le 28 janvier 2022.

2. Calendrier de l'avent

Plusieurs activités sont prévues au mois de décembre afin de vivre l'ambiance des fêtes à notre belle école Laberge. Nous désirons vous partager le calendrier des activités de Noël prévues du 13 au 21 décembre.

Semaine thématique

13 décembre :	On porte un accessoire des fêtes
14 décembre :	On s'habille en rouge ou en vert
15 décembre :	On porte nos vêtements à l'envers
16 décembre :	On met des vêtements chics
17 décembre :	On s'habille en MOU (coton ouate, pantalon style baggy, jogging, etc.)
20 décembre :	On porte des vêtements noirs et blancs
21 décembre :	Journée pyjama et déjeuner en classe chacun apporte son déjeuner ou l'enseignante fournit un petit quelque chose.

3. Retour de vacances (élève revenant voyage à l'étranger)

À la suite de l'ouverture des frontières, certains parents décideront de voyager durant la période des fêtes. Nous vous rappelons que les élèves non-vaccinés (2 doses) doivent faire une quarantaine à leur retour (à moins de changements annoncés par la santé publique). Ces élèves ne sont pas visés par les seuils minimaux.

4. Service de garde

Journées pédagogiques à venir

10 décembre : Thématique « Noël »

Inscriptions terminées

Voici le lien pour accéder aux informations de cette journée : [Info Pédago du 10 décembre](#)

5 janvier : Thématique « Pizza et Pyjama »

Inscriptions jusqu'au 16 décembre : Pour inscrire votre enfant, cliquez [Ici](#)

Voici le lien pour accéder aux informations de cette journée : [Info pédago du 5 janvier](#)

Rappel amical

Afin de s'assurer de la sécurité de vos enfants, nous désirons vous rappeler que nous n'acceptons pas les ajouts « à la carte » au service de garde. Il est de la responsabilité du parent de trouver un plan B lors d'un imprévu.

Préparation des relevés fiscaux

La période des relevés fiscaux arrive à grands pas. Il est donc nécessaire de payer vos frais de garde de l'année fiscale 2021 avant le **31 janvier 2022** si vous désirez avoir vos reçus fiscaux conformes aux montants de l'année fiscale 2021. Autrement, les reçus seront remis avec les montants payés à date.

Certains d'entre vous recevront dans les prochains jours une enveloppe avec une demande de numéro d'assurance sociale afin que nous puissions émettre vos relevés. Vous pourrez, par la suite, nous retourner l'enveloppe cacheter à l'attention du service de garde.

Au mois de février de chaque année, le personnel des établissements doit émettre des relevés fiscaux à la personne qui a payé des frais de garde d'enfant pour le service de garde et/ou pour le service de la surveillance du midi au primaire.

NOUVEAUTÉ:

À partir du mois de février 2022, vos relevés fiscaux 2021 seront déposés sur MOZAIK Portail-Parents pour tous les parents qui ont payé des frais de garde. Assurez-vous de récupérer les relevés fiscaux pour chacun de vos enfants.

Tout parent qui préfère recevoir une copie papier au lieu d'une copie virtuelle sur le Portail-Parents, devra remplir le formulaire ci-joint « Refus de remettre les relevés fiscaux sur le Portail-Parents » et le retourner au responsable des frais de garde de l'école. **Vous trouverez le formulaire joint au courriel** de l'Info Laberge de décembre.

Pour les parents qui auraient des relevés fiscaux modifiés des années antérieures à 2021, ces relevés vous seront remis en format papier.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Nous en profitons pour vous souhaiter de la part de toute l'équipe du service de garde un joyeux Temps des Fêtes en famille, entourés de gens qui vous sont chers.

5. Œuvres d'arts

Un projet commun a été vécu par tous les élèves de l'école. Chacune des classes a été invitée à la cafétéria afin de réaliser un œuvre d'art avec la peinture acrylique. Nous avons bien hâte de vous partager ces œuvres uniques très prochainement.

6. Vaccination COVID19

La vaccination des élèves 5-11 ans est prévue le 14 décembre 2021 pour les élèves de l'école Laberge. Vous avez reçu des informations à ce sujet. Il est important d'en prendre connaissance afin de bien planifier la journée de vaccination à venir pour les élèves qui se feront vacciner par le biais de l'école. Merci de votre collaboration.

7. Départ hâtif

Un départ en cours de journée ou si vous utilisiez habituellement le SDG et que vous souhaitez récupérer votre enfant avant la fin des classes, il est très important de spécifier à votre enfant le point de rencontre ou vous viendrait le récupérer ou de venir le chercher au secrétariat. La sécurité de tous nos élèves est importante pour nous.

8. Mot de l'hygiéniste dentaire

Guéris sans carie

Plusieurs médicaments contiennent entre 25 % et 60 % de sucre. Il faut être très prudent avec les médicaments prescrits à répétition pour les maladies telles que l'asthme, les otites, les amygdalites car ils peuvent favoriser la formation de caries.

On peut faire suivre la prise du médicament sucré par un brossage ou, à tout le moins, par un rinçage de la bouche avec de l'eau.

Il faut choisir, si possible, des médicaments qui sont sucrés avec un produit ne favorisant pas la carie dentaire (ex. : Sorbitol ou Xylitol). Certains médicaments en vente libre contre le rhume, la toux, la fièvre et la douleur peuvent être aussi sans sucre. Parlez-en à votre pharmacien ou votre médecin.

Les Hygiénistes dentaires
CLSC St-Rémi



*Nous désirons vous souhaiter nos vœux les plus chers pour ce temps des fêtes.
Nous souhaitons à tous santé et bonheur pour l'année 2022.*

Michel Chalifour
Directeur

Brigitte Primeau
Direction adjointe